

# DESSIN D'EMPLACEMENT DU PUIT

## Puits de gaz privé existant

Exploitant du puits : \_\_\_\_\_

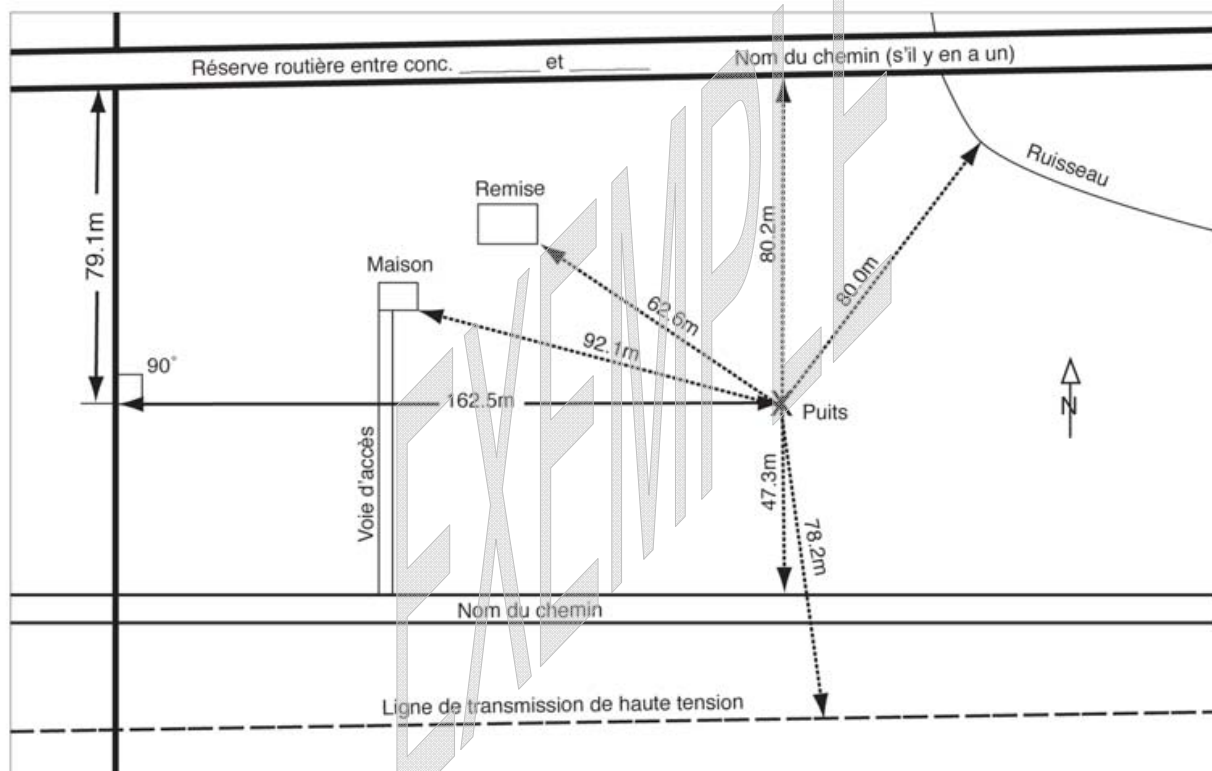
N° d'identification du puits (si connu – ex. : F001234) : \_\_\_\_\_

Nom du puits (si connu) : \_\_\_\_\_

Latitude et longitude du puits (NAD83) : Lat : \_\_\_\_\_ Deg. \_\_\_\_\_ Min. \_\_\_\_\_ Sec. \_\_\_\_\_ Long : \_\_\_\_\_ Deg. \_\_\_\_\_ Min. \_\_\_\_\_ Sec. \_\_\_\_\_

Comté : \_\_\_\_\_ Canton : \_\_\_\_\_

Lot : \_\_\_\_\_ Concession : \_\_\_\_\_ Date (aaaa/mm/jj) : \_\_\_\_\_



Remarques : Indiquez la distance du puits jusqu'à ce qui suit : résidence privée, bâtiment commercial ou industriel, école, église ou lieu de rassemblement public, bordure d'une réserve routière, voie ferrée, ligne de transmission de haute tension (plus de 50 KV), pipeline de transmission ou toute autre emprise de services publics, lac, rivière, ruisseau ou drain municipal à moins de 100 m de l'emplacement du puits.

Indiquez la distance vers l'ouest et vers l'est du puits jusqu'aux limites du lot géographique, en mesurant perpendiculairement à la limite du lot (c'est-à-dire à angle droit). Indiquez la distance de ce point vers le nord ou vers le sud, le long de la limite du lot jusqu'à un coin du lot.

Toutes les mesures doivent être en mètres.

Les coordonnées de latitude et de longitude doivent être indiquées à un dixième de seconde ou moins.